

3
2
Ouest-France 27/01/16

Gérants de bars de nuit nazairiens et proxénètes

On a parlé champagne, filles et cocaïne, hier, au tribunal correctionnel. Plongée dans la triste réalité de deux bars à hôtesse. Deux condamnations ont été prononcées.

Derrière les vitres teintées du Grillon et du Paradise, il n'y avait pas qu'un bar aux lumières tamisées où quelques charmantes hôtesse pouvaient adoucir la soirée des clients de passage. Une descente de police et les témoignages d'employées ont permis de brosser un tableau moins rose. On parle désormais travail dissimulé et prostitution, deux des motifs du procès des deux anciens gérants, hier, à Saint-Nazaire.

Eric Rougeault, 47 ans, s'est défendu et a nié « **intégralement** » être le « boss » de ces bars montés en 2010 et 2012. L'escroc interdit de gérer était devenu directeur de restaurant. En atterrissant à Saint-Nazaire,

il rencontre Augustin M. Les deux larons s'associent. Le jeune de 25 ans est gérant sur le papier. À la barre, il répète que la réalité est autre : « **Je n'avais pas mon mot à dire.** »

Derrière le paravent

C'est Eric Rougeault qui a négocié le bail du Grillon et qui recrute. « **J'ai donné un coup de main parce qu'Augustin avait le nez dans la cocaïne. Il faisait n'importe quoi !** » Le jeune repentî concède. Il se droguait, piochait l'argent dans la caisse. Il reconnaît les négligences, les oublis de contrat de travail et de déclarations à l'Urssaf

Pourtant, au Grillon, les entraî-

neuses devaient faire du chiffre. Elles prenaient 20 % sur une bouteille de 250 ou 300 €. Évidemment en accompagnant le client dans le petit salon contigu au bar, pour un strip-tease ou une danse érotique.

« **Ça, c'était pour les clients qui acceptaient de ne pas toucher la fille. Mais pour ces patrons, une hôtesse qui accepte tout vend plus de bouteilles** », exprime le procureur, Jean-Marie Blin.

Que se passait-il derrière les paravents bricolés ? « **Oui, il y avait des relations sexuelles** », admet encore Augustin M. « **Non, je mets au défi d'avoir un seul client qui le dit** », répond Eric Rougeault qui, après avoir

fermé le Grillon, a ouvert le Paradise. Et Jessica, Lola ou Dounia, qu'il appelait pour ses prestations ? « **Des pauvres filles toxicomanes qui cassaient le métier des simples danseuses** », détaille le procureur.

« **Légende urbaine**, pour M^e Joalland-Boisrobert, qui plaide la relaxe. Les filles l'ont attaqué aux prud'hommes... Et elles l'ont chargé avec la prostitution. »

Le tribunal a condamné Eric Rougeault, déjà détenu, à 16 mois pour proxénétisme et 30 mois pour le non respect de l'interdiction de gérer et les fraudes. Augustin M. écope de 12 et 18 mois avec sursis.

Frédéric SALLE.